

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**DEVIS DÉNEIGEMENT : CASERNE DE POMPIERS  
1751, RUE MATTEAU, SAINT-PAULIN**

---

Le conseil municipal de Saint-Paulin vous invite à soumissionner pour le déneigement de la caserne de pompiers soit pour la saison hivernale 2024-2025 ou pour les trois (3) saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027 ou pour les cinq (5) saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029

**DESCRIPTION DES TRAVAUX**

Le marché consiste à déneiger de la première tombée de la neige à l'automne jusqu'à la dernière tombée de la neige au printemps, à chaque fois que le besoin le requiert, en avant et à l'arrière de la caserne de pompiers située à 1751, rue Matteau, Saint-Paulin.

Comme il s'agit d'un service d'urgence, l'avant et l'arrière de la caserne de pompiers doivent être déneigés en tout temps.

Le croquis présenté sous la cote « ANNEXE A » précise les différents endroits à entretenir.

**OBLIGATION**

1. Les soumissions devront contenir un prix global pour tous les travaux requis par le présent devis pour toute la saison hivernale 2024-2025 ou un prix global pour les trois saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027 et pour les cinq saisons hivernales 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028 ET 2028-2029.
2. Toute personne intéressée à déposer une soumission doit posséder tous les permis ou licences nécessaires pour effectuer ce genre de marché et posséder une assurance responsabilité. La preuve d'assurance doit être fournie à la signature du contrat s'il y a lieu.
3. Aucune correction de la soumission par téléphone ou autrement ne sera prise en considération.

**EXÉCUTION DES TRAVAUX**

Une personne sera nommée par résolution du conseil pour voir à la surveillance de l'exécution du présent contrat.

Si dans l'opinion de la personne nommée par résolution du conseil, l'entrepreneur néglige ou ne procède pas avec diligence suffisante au déneigement ou à un entretien convenable, la personne nommée par résolution du conseil, après un avis verbal ou téléphonique confirmé subséquent par résolution du conseil pourra faire exécuter le travail nécessaire et en retenir le coût sur les paiements dus à l'entrepreneur ou en obtenir le remboursement de toute autre façon.

En aucun cas, cependant, l'intervention par le conseil n'aura pour effet de dégager l'entrepreneur des responsabilités qui lui sont imposées par le présent contrat.

**PAIEMENT**

Selon le contrat octroyé et en retour de la parfaite exécution, la Municipalité s'engage à effectuer le paiement en un seul paiement par saison avant le 15 mai de chacune des saisons.

L'entrepreneur doit faire parvenir sa soumission sous enveloppe cachetée portant la mention SOUMISSION DÉNEIGEMENT CASERNE DE POMPIERS, au plus tard le 27 juin 2024 à 11 heures (heure locale) à l'attention de Monsieur Ghislain Lemay, Municipalité de Saint-Paulin, 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin QC J0K 3G0 ou venir la porter au bureau de la municipalité situé au 2873, rue Laflèche, Saint-Paulin sur les heures d'ouverture du bureau municipal, heure locale.

La Municipalité de Saint-Paulin ne s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et elle n'aura aucune obligation envers les entrepreneurs.

L'entrepreneur s'engage à signer un contrat ou une acceptation des conditions ci-haut mentionnées dans le mois suivant le choix du soumissionnaire par le conseil municipal.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Ghislain Lemay ou Gilles Bergeron au numéro (819) 268-2026.

Donné à Saint-Paulin, ce 1<sup>er</sup> jour de mai 2024

---

Ghislain Lemay,  
Directeur général

**FORMULE POUR SOUMISSIONNER**

Municipalité de Saint-Paulin  
2873, rue Laflèche,  
Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

a/s : Monsieur Ghislain Lemay, directeur général et greffier-trésorier

**Objet : Soumission pour le déneigement  
de la caserne de pompiers**

Monsieur,

Ayant pris connaissance du devis, concernant le déneigement de la caserne de pompiers, 1751, rue Matteau, Saint-Paulin, je vous signale que je suis intéressé à exécuter tous les travaux demandés pour le prix suivant :

Mon prix pour la saison 2024-2025 est : \_\_\_\_\_

T.P.S. \_\_\_\_\_

T.V.Q. \_\_\_\_\_

Prix total \_\_\_\_\_

Mon prix pour les trois saisons  
2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027  
est : \_\_\_\_\_

T.P.S. \_\_\_\_\_

T.V.Q. \_\_\_\_\_

Prix total : \_\_\_\_\_

Mon prix pour les cinq saisons  
2024-2025, 2025-2026, 2026-2027,  
2027-2028 ET 2028-2029 est : \_\_\_\_\_

T.P.S. \_\_\_\_\_

T.V.Q. \_\_\_\_\_

Prix total \_\_\_\_\_

Espérant avoir le plaisir de vous servir, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé ce \_\_\_\_\_ 2024

\_\_\_\_\_  
Signature du soumissionnaire

Coordonnées sur la place d'affaires : \_\_\_\_\_

Nom de l'entreprise : \_\_\_\_\_

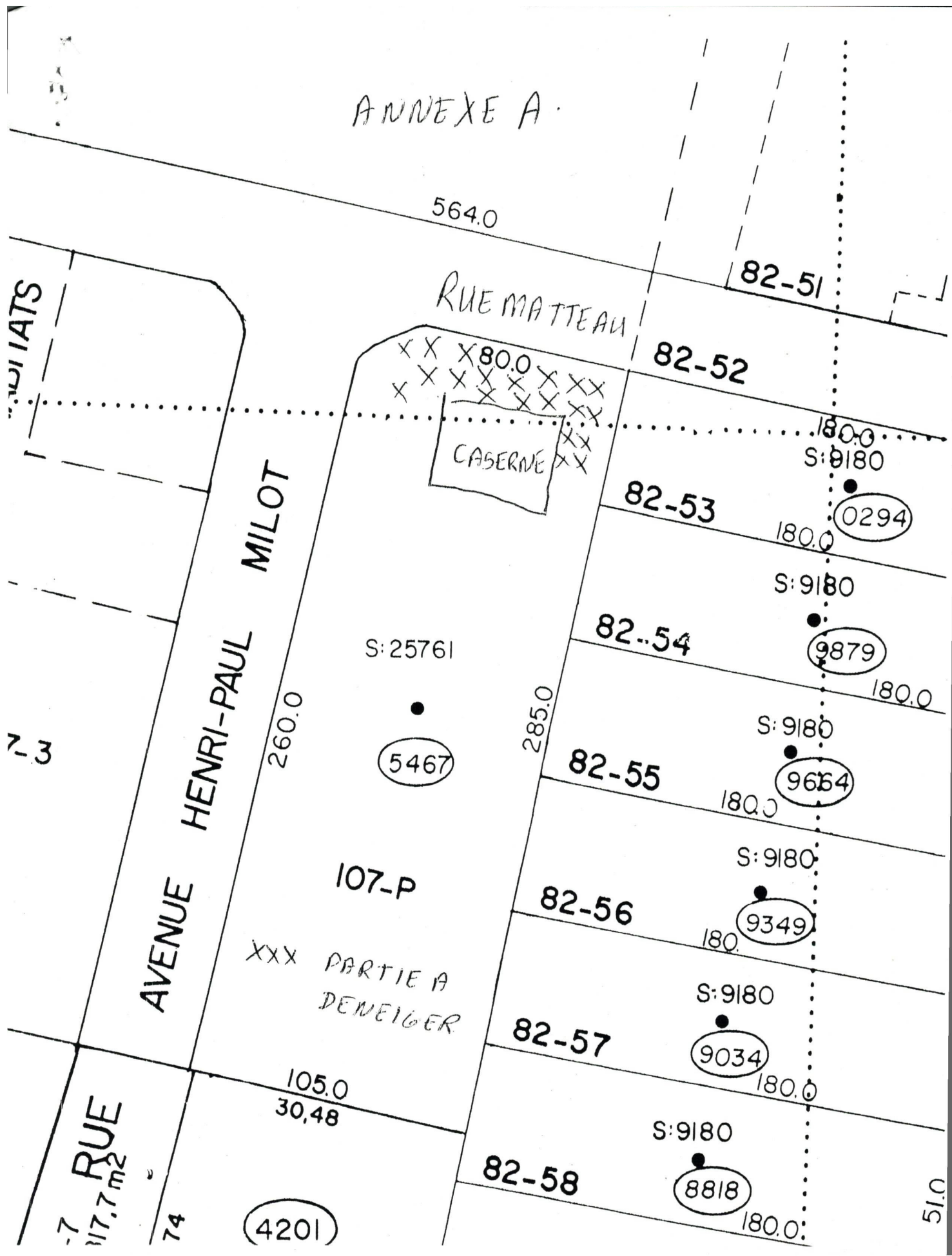
Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : ( ) \_\_\_\_\_

ANNEXE A



564.0

82-51

7-3

RUE MATTEAU

82-52

80.0

CABERNE

180.0  
S: 9180

82-53

180.0  
0294

S: 9180

82-54

180.0  
9879

S: 9180

82-55

180.0  
9664

S: 9180

82-56

180.0  
9349

S: 9180

82-57

180.0  
9034

S: 9180

82-58

180.0  
8818

180.0

AVENUE HENRI-PAUL MILOT

260.0

285.0

S: 25761

5467

107-P

XXX PARTIE A DENEIGER

105.0  
30,48

4201

7-4  
RUE  
117,7 m<sup>2</sup>

51.0